

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DRH 34 Adhésion de la Ville de Paris à l'association "Paris Académie Entreprises" (PAE).

M. Emmanuel GREGOIRE et Mme Pauline VERON, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris sollicite l'autorisation de faire adhérer la Ville de Paris à l'association "Paris Académie Entreprises" (PAE), et de verser à celle-ci la cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale de l'association ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE et Mme Pauline VERON, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à faire adhérer la Ville de Paris à l'association "Paris Académie Entreprises" (PAE).

Article 2 : La Ville de Paris versera à cette association la cotisation correspondante pour l'année 2016 (20 euros) et les années suivantes, telle que fixée par l'assemblée générale de l'association.

Article 3 : La dépense sera imputée sur le chapitre 011, nature 628, domaine fonctionnel V0204, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2016 et pour les années suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO